

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

Le 23 Novembre 2018 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont <u>pr</u>ésents : Messieurs SONVICO, SIBILLE, ROGOSINSKI, RAGEOT, GRANDJEAN, DESSERTENNE, MAITRE, PAGEARD, PACOU, DONDAINE, SMORTO, MAVY, BEDIN, BOULET.

Sont excusés: Mr. POIRIER (pouvoir à Mr. PAGEARD)

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 septembre 2018

Le compte-rendu du CA du vendredi 21 septembre 2018, rédigé par une stagiaire au secrétariat, comporte trop d'erreurs. Les corrections nécessaires seront apportées par le président et le secrétaire. Le nouveau compte-rendu sera présenté pour validation lors de notre prochain CA.

2. Infos diverses

Le faucardage du **Lac de Marcenay** est en cours. La Fédération a rencontré la personne responsable de ce travail afin de faire le point sur ces travaux. Après réflexion, il s'avère qu'un deuxième passage sera nécessaire pour éliminer toutes les herbes. Pour ce faire il est nécessaire d'attendre qu'un certain niveau d'eau du lac soit atteint. (affaire suivie par l'entreprise qui assure le faucardage).

La présence d'arbres sur la digue du lac n'est pas souhaitable. Certains en mauvais état sont malades et dangereux. Une opération d'abattage a été décidée en accord avec le CENB. (affaire à suivre avant l'ouverture de la pêche).

La pêche en bateau est autorisée sur le lac. Seul le moteur électrique est autorisé.

Après réunion, l'Officier du Ministère Public propose une nouvelle gestion des **procès-verbaux.** La Fédération ne ferait plus de courrier directement aux contrevenants. Ces courriers seraient déposés directement au tribunal. Une fois le jugement défini et la peine établie, la Fédération demanderait alors ses dommages et intérêts auprès de la personne verbalisée.

Cette nouvelle méthode de gestion apporte plusieurs avantages : simplification de la procédure avec un seul envoi, et des économies de timbres, papier, frais d'envoi.

Seul petit bémol: la présence obligatoire d'un administrateur lors des audiences au tribunal.

Autre précision: lorsqu'il y a abandon de peine, cela n'engage que les services de l'Etat. Si eux ne font pas payer l'amende, la Fédération peut en revanche toujours demander des dommages et intérêts. Aussi, il a été noté que les montants des sommes demandées par la Fédération sont assez élevées, il pourrait être bien de les revoir à la baisse. On fait tout de même remarquer que les amendes doivent être dissuasives, et que malgré ces sommes importantes, certains sont déjà récidivistes.

Cette proposition serait mise en place dès le 1er janvier 2019, avec un premier point au 30 juin 2019.

Des problèmes sont aussi rencontrés avec les Gardes Particuliers. Des modèles et des fichiers de bases leurs ont été transmis, mais beaucoup établissent des PV qui ne sont pas rédigés correctement et donc ne sont pas recevables. Ilfaudra leur faire un rappel pour éviter ces erreurs.

3. Cartes 2019

L'EHGO voulait voir supprimer le timbre barque et le timbre carpe. Après étude et discussion la fédération départementale a décidé de conserver ces deux timbres.

Le bilan à la date du 31/10 n'est pas aussi concluant que l'année passée, avec un déficit de 18000€. La vente de carte a baissé et la mise à disposition du matériel pour les dépositaires a couté très cher. Face à cette situation moins favorable, il est proposé **d'augmenter la carte majeure** de 0,50€.

Présentation détaillée de la répartition du prix des cartes.

Certains craignent qu'une augmentation du prix de la carte fasse perdre des pêcheurs.

Il n'y a malheureusement pas le choix si l'on veut obtenir les fonds suffisants pour continuer à travailler selon l'organisation actuelle sachant également que les dotations et subventions dont bénéficie la fédération sont pour la plupart réduites cette année.

Concernant la **répartition**, il est rappellé que même lorsque les AAPPMA ont bénéficiées d'augmentations, aucune n'y a porté attention. De plus, l'argent récupéré par la Fédération revient aussi indirectement aux pêcheurs et aux AAPPMA puisqu'il est utilisé pour la location des baux de pêche, la location des plans d'eau, les réhabilitations ou l'entretien par exemple.

Est évoqué le problème de **l'activité des AAPPMA**, car en effet, la Fédération donne de l'argent mais rien n'est exigé en retour aux AAPPMA. Certaines touchent beaucoup d'argent mais ne semblent pas très activent.

L'assemblée décide de l'augmentation de la carte à 76€ avec 6 « contre », 1abstention et 7 « pour », et à l'unanimité de maintenir le prix inchangé pour les autres cartes. Le timbre barque passe à 12€.

4. PDPG

Intervention de Mme. CONAN

Le PDPG consiste en un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles, l'identification des facteurs limitant le développement piscicole, trouver les actions pour y remédier et établir une gestion piscicole adaptée au milieu. Ce diagnostic est basé sur les stations pêche du département qui sont au nombre d'environ 400,qui sont diagnostiquées soit en « Bon état », « Légèrement perturbé », « Assez perturbé » ou « Dégradé ».

Le diagnostic est établi, la prochaine étape sera d'identifier les pressions. Globalement, on constate que le peuplement piscicole est perturbé.

S. Étang Bordot

Intervention de M. SIBILLE

M. SIBILLE présente l'étang et son terrain. Le problème est que certaines parcelles sont en indivision. Il y a un terrain qui comporte des épicéas dont le bois pourrait être vendu pour environ 40000€. L'étang devrait

être classé en 2nd catégorie ce qui permettrait de l'ouvrir à toutes pêches. Le prix reste assez élevé. Une subvention pourrait être obtenue pour son achat. La décision sera prise prochainement.

6. <u>Intervention des responsables de Commissions</u>

Divers points sont abordés concernant le personnel.

Au total, seulement 50% des PV ont été réglés. Une indulgence devait être accordée pour deux mineurs mais il semble que l'un d'eux a été très incorrect avec le garde. L'infraction sera bien maintenue mais avec réduction.

1127 pêcheurs ont été comptabilisés. Il y a de plus en plus de monde et les pêcheurs apprécient vraiment le plan d'eau.

Fin de la réunion à 21h

Le Président Jean Pierre SONVICO

5mlh

Le Secrétaire Général Bernard SIBILLE